

## Technicien en Inspection Visuelle (T.I.V.)

### Conditions de candidature

- Etre titulaire de la licence FFESSM,
- Etre âgé au moins de 18 ans,
- Faire acte de candidature auprès du Président du club,
- Etre présenté par le Président du club qui attestera des qualités techniques et de l'aptitude à exercer la fonction de T.I.V.

### Organisation générale

Les stages de formation de T.I.V. sont organisés par les Commissions Techniques Régionales ou par les Comités Départementaux sous le contrôle des C.T.R.

Délivrance des attestations de formation

- Par, au moins, un formateur de T.I.V.,
- Sous la signature du Président de la C.T.R.

### Prérogatives

- Effectuer l'inspection visuelle des bouteilles de plongée, conformément à l'arrêté du 18 novembre 1986 portant dérogation à l'arrêté du 20 février 1985, à l'exclusion des bouteilles destinées à contenir de l'oxygène pur et des mélanges Nitrox ou Trimix.
- Effectuer la révision des robinets
- Tenir à jour le registre des bouteilles utilisées par le club, ou confiées au club,
- Etablir les fiches d'inspection et les certificats de visite,
- Envoyer les fiches de contrôle visuel dûment remplies (accompagnées d'une enveloppe timbrée portant l'adresse de retour des macarons) à la C.T.R. pour l'obtention des macarons,
- Gérer et apposer les macarons d'inspection visuelle.

### Equivalence

L'attestation de Technicien en Inspection Visuelle peut être accordée, par équivalence, par le Président du Comité Régional sur proposition du Président de la Commission Technique Régionale, aux personnes exerçant une activité professionnelle équivalente (Contrôles non destructifs, métallurgie, expertise) ou titulaires d'un diplôme attestant des compétences dans ces domaines.

Les demandes doivent être adressées au Président de la CTR, accompagnées de toute pièce justifiant de l'activité professionnelle ou de la qualification.

N.B. Voir les contenus de formation du T.I.V. page 4 et suivantes.

## **Formateur de T.I.V. (Formateur 1er degré)**

### **Conditions de candidature**

- Etre titulaire de la licence FFESSM,
- Etre âgé d'au moins 18 ans,
- Etre titulaire de l'attestation de Technicien en Inspection visuelle,
- Faire acte de candidature par l'intermédiaire de l'une des autorités suivantes :
  - Le Président de la Commission Technique Départementale
  - Le Président de la Commission Technique Régionale

### **Organisation Générale**

L'organisation matérielle est confiée, par rotation, à l'un des Comités Régionaux qui en fait la demande auprès de la C.T.N.

L'organisation administrative et pédagogique relève de la responsabilité du Président de la C.T.N. ou de son délégué.

### **Délivrance des attestations de formation**

Sous la signature du Président de la C.T.N. ou par délégation, du directeur de stage.

### **Prérogatives**

Former les Techniciens en Inspection visuelle à l'inspection des bouteilles de plongée et à la révision des robinets, sous la responsabilité des Présidents de C.T.R.

### **Equivalences**

L'attestation de formateur de Technicien en Inspection Visuelle peut être accordée, par équivalence, par le Président de la FFESSM sur proposition du Président de la Commission Technique Nationale, aux personnes remplissant simultanément les deux conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme conférant des compétences pédagogiques (moniteur 1er degré de plongée, enseignant, etc...)
- exercer une activité professionnelle dans des domaines techniques tels que contrôles non destructifs, métallurgie, expertise, mécanique ou être titulaires d'un diplôme attestant des compétences dans ces domaines.

Les demandes doivent être adressées au Président de la CTN, accompagnées de toute pièce justifiant de l'activité professionnelle ou de la qualification.

**Formateurs de Formateur de T.I.V.  
(Formateurs 2ème degré)**

**Nomination des formateurs 2ème degré de T.I.V.**

Les formateurs 2ème degré de Technicien en Inspection Visuelle sont désignés par le Président de la FFESSM sur proposition du Président de la Commission Technique Nationale, aux personnes remplissant simultanément les deux conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme conférant des compétences pédagogiques (moniteur 1er degré de plongée, enseignant, etc...)
- exercer une activité professionnelle dans des domaines techniques ou scientifiques tels que contrôles non destructifs, métallurgie, expertise, mécanique... ou être titulaires d'un diplôme attestant des compétences dans ces domaines.

Les demandes doivent être adressées par les présidents de C.T.R. au Président de la CTN, accompagnées de toute pièce justifiant de l'activité professionnelle ou de la qualification.

Les candidatures sont recevables en fonction des besoins de la Commission Technique Nationale, en formateurs.

**UC 1 - Généralités - Le dispositif fédéral (durée 15 mn)**

Connaissances, savoir faire et savoir être	Commentaires et limites
<p><b>Historique</b> Description des circonstances de la survenue des accidents qui ont motivé le changement de réglementation.</p> <p>Le fonctionnement des institutions en charge de la réglementation des appareils à pression. La prise en compte des accidents. La Commission Centrale des Appareils à Pression</p> <p>Les actions initiales des différents intervenants du milieu de la plongée.</p>	<p>Cet exposé ne devra pas dépasser une dizaine de minutes. Il a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de montrer comment réagissent les pouvoirs publics face à un accident dû à un appareil à pression.</li> <li>- de montrer comment la FFESSM a abordé le problème et d'expliquer la genèse de la mise en place des T.I.V.</li> </ul>
<p><b>Le dispositif fédéral - Le rôle du TIV</b></p> <p>La place du T.I.V. dans le dispositif fédéral. Les rôles du T.I.V. dans le club :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inspection des bouteilles et des robinets</li> <li>- information des licenciés sur les bon comportements en matière de prévention de la corrosion des bouteilles.</li> <li>- suivi de l'état du matériel</li> <li>- tenue à jour du registre de visite des bouteilles.</li> </ul>	<p>Les objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir le rôle du T.I.V. et ses limites</li> <li>- sensibiliser le T.I.V. aux actions de prévention qu'il doit pouvoir mettre en place au sein du club.</li> </ul>

**UC 2 - Les textes réglementaires (durée 45 mn)**

Connaissances, savoir faire et savoir être	Commentaires et limites
<p><b>Textes réglementaires, directives, normes</b></p> <p>Les textes réglementaires en vigueur (évolutions) <b>Le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conduite à tenir en cas d'accident</li> <li>- déclaration à la préfecture</li> </ul> <p><b>L'arrêté du 15 mars 2000</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- champ d'application et définitions</li> <li>- conditions d'installation et d'exploitation</li> <li>- les inspections périodiques</li> <li>- les requalifications périodiques</li> </ul> <p><b>Les marques apposées sur les bouteilles</b></p>	<p>Préciser la portée de chacune des familles de texte et leurs éventuelles interactions.</p> <p>Préciser les conséquences de l'arrêté sur l'utilisation des appareils à pression au sein du club en matière d'entretien et d'exploitation.</p>

### UC 3 - La responsabilité du T.I.V. (durée 30 mn)

Connaissances, savoir faire et savoir être	Commentaires et limites
<p><b>Notions générales de responsabilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- responsabilité civile</li> <li>- responsabilité pour faute</li> <li>- responsabilité sans faute</li> </ul> <p>Responsabilité que déclenche le système de vérification institué par la FFESSM</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le vérificateur</li> <li>- le commettant</li> <li>- le gardien de la chose</li> </ul>	<p>Objectif : montrer au T.I.V. qu'il a une obligation "de moyens" et non une obligation "de résultats". Son rôle est d'appliquer une procédure et de respecter scrupuleusement les critères qui lui sont imposés.</p>
<p><b>Assurance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'assurance en responsabilité civile du contrat fédéral</li> <li>- l'assurance individuelle complémentaire</li> </ul>	<p>Attirer l'attention sur l'intérêt, pour le T.I.V., de souscrire un contrat d'assurance Individuel complémentaire</p>

### UC 4 - La fabrication des bouteilles (durée 45 mn)

Connaissances, savoir faire et savoir être	Commentaires et limites
<p>Les alliages utilisés et leurs caractéristiques</p> <p>Les modes de mise en forme</p> <p>Le poids des bouteilles en fonction du mode de fabrication</p> <p>Les marques de fabricants apposées sur les bouteilles</p> <p>Cas concrets : la fabrication par flutournage</p> <p>Les traitements thermiques</p> <p>Les contrôles de fabrication</p>	<p>Objectif : Grâce à une meilleure connaissance des modes de fabrication, mettre en évidence les qualités et les faiblesses des différents types de bouteilles. Adapter le comportement des usagers en fonction de ces paramètres.</p> <p>Diapositives.</p>

### UC 5 - La corrosion des bouteilles (durée 45 mn)

Connaissances, savoir faire et savoir être	Commentaires et limites
<p>Mécanismes de corrosion</p> <p>Vitesses de corrosion atmosphérique</p> <p>Les différents aspects de la corrosion</p> <p>Les critères d'acceptation ou de rejet.</p>	<p>Notions succinctes</p> <p>Montrer l'action de l'environnement</p> <p>Diapositives.</p>

**UC 6 - La chaîne de l'air (durée 1 h)**

<b>Connaissances, savoir faire et savoir être</b>	<b>Commentaires et limites</b>
<p>La qualité de l'air            La chaîne de l'air, source de pollution des bouteilles            La compression - lubrification            Décantation et filtration            L'installation de chargement            - aspects techniques et réglementaires,            - mise en place            - dispositifs de sécurité, contrôles            Mise en œuvre de l'installation            - consignes de chargement            - précautions d'emploi            - formation du personnel d'exploitation            - maintenance            Le registre du compresseur</p>	<p>Notions succinctes            Les différents dispositifs, efficacité et limites</p> <p>les notions théoriques sur la compression seront écartés au profit de notions concrètes sur la maintenance, les précautions d'utilisation et la prévention.</p>

**UC 7 - La requalification (durée 30 mn)**

<b>Connaissances, savoir faire et savoir être</b>	<b>Commentaires et limites</b>
<p><b>La requalification (réépreuve)</b>            - protocole de requalification            - la visite préalable - critères de rejet            - la réépreuve - critères de rejet</p> <p><b>Les fondements théoriques de la réépreuve</b>            - notions de défauts internes et externes            - notions d'endommagement en fatigue            - mécanisme de fissuration            - taille critique de défaut            - dangerosité des défauts            - durée de vie et intervalle réglementaire</p> <p><b>Circuit commercial</b>            - comment optimiser la prise en charge des requalifications.</p>	<p>Cet exposé à caractère théorique ne fera appel à aucun calcul mais à des schémas et des photos permettant au stagiaire de comprendre ce qu'est un défaut et quel peut être son comportement en pression ainsi que le rôle de la requalification dans sa détection.</p> <p>Il sera important de montrer le caractère imprévisible du comportement mécanique d'une bouteille attaquée par la corrosion.</p>

**UC 8 - Procédure d'inspection (durée 1 heure)**

<b>Connaissances, savoir faire et savoir être</b>	<b>Commentaires et limites</b>
<p><b>Démontage</b>  Matériel et documents nécessaires  Démontage des robinets, précautions  Repérage de l'appairage bouteille/robinet  Organisation d'un espace technique d'inspection au sein du club</p>	<p>Ce module est basé essentiellement sur la démonstration des opérations que devront réaliser les stagiaires lors du module pratique UC 10 "travaux pratiques".</p>
<p><b>Inspection de la bouteille</b>  Nettoyage des bouteilles  Procédure d'inspection  - inspection de l'intérieur  - inspection de l'extérieur  - détermination du type de filetage et inspection  - critères d'acceptation et de rejet</p>	<p>Les bouteilles concernées sont celles destinées à contenir de l'air comprimé. Les bouteilles utilisés pour la plongée aux mélanges et susceptibles de recevoir à un moment donné, de l'oxygène pur sont exclues de cette procédure.</p>
<p><b>Révision de la robinetterie</b>  Démontage  Nettoyage des pièces  Détection des pièces usées ou défectueuses  Remplacement  Changement des joints  Graissage  Remontage</p>	<p>Idem</p>
<p><b>Remontage de la bouteille</b>  Changement du joint  Le huilage des bouteilles (pour ou contre)  Vérification de l'appairage des filetages bouteille et robinet  Graissage du filetage  Remontage  Couple de serrage  Essais</p>	<p>Le risque majeur étant la confusion dans les filetages et notamment l'appairage d'un robinet 25 x 200 avec une bouteille 3/4 gaz, une attention particulière sera apportée à ce problème et tous les moyens permettant de lever le doute seront abordés.</p>
<p><b>Enregistrement</b>  Le registre de visites  Déclaration à la C.T.R.  L'autocollant "T.I.V."  Archivage des fiches de visite  Le certificat de visite  Cas du rejet de la bouteille par le TIV  Fiche de rejet  Notification au propriétaire</p>	

**UC 9 - Conseils d'utilisation - Prévention (durée 30 mn)**

<b>Connaissances, savoir faire et savoir être</b>	<b>Commentaires et limites</b>
Manipulation des bouteilles, chocs Précautions d'utilisation Le chargement, purge, échauffement, Détection d'un mauvais fonctionnement de la station de gonflage Détection d'une mauvaise filtration Entretien courant Entretien périodique Stockage de courte durée Stockage de longue durée	Ce module constitue la synthèse des connaissances acquises précédemment et principalement dans les modules UC4, UC5 et UC6. Il permet de rassembler les connaissances pratiques que le T.I.V. pourra diffuser aux licenciés du club dans le but de prévention et d'amélioration de la sécurité.

**UC 10 - Travaux pratiques - mise en situation (durée 3 heures)**

<b>Connaissances, savoir faire et savoir être</b>	<b>Commentaires et limites</b>
Identifier les poinçons des fabricants En déduire le mode de fabrication et l'épaisseur de la paroi et du fond du tube  Démontage des robinets des bouteilles Enlèvement du sabot des bouteilles  Inspection des bouteilles, repérage des défauts et mesure Utilisation du minimesureur par ultrasons Vérification des filetages bouteilles à l'aide de tampons lisses et filetés  Démontage et nettoyage des robinets Vérification du filetage des robinets à l'aide des bagues lisses et filetées.  Remontage des robinets sur les bouteilles, application du couple de serrage	Les stagiaires seront mis dans des situations les plus proches possibles de la réalité. Deux types de bouteilles seront utilisées : - des bouteilles rebutées et comportant des défauts caractéristiques - des bouteilles encore en service provenant de fabricants différents.  En fin de séance les stagiaires confronteront les résultats de leurs inspections.  Les formateurs corrigeront les éventuelles erreurs d'interprétation.